

[Prénom et nom du bailleur]

[Adresse]

[NPA Localité]

[Madame / Monsieur Prénom Nom du locataire]

[Adresse de l'objet loué]

[NPA Localité]

[Localité], le [date]

Objet : loyer de [mois et année] — rappel

[Madame, Monsieur],

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas encore reçu le loyer de [mois et année] pour l'objet loué [désignation de l'objet, adresse], soit CHF [montant] (loyer net CHF [montant] et acompte de charges CHF [montant]), échu le [date d'échéance prévue au bail].

Il s'agit peut-être d'un simple oubli. Je vous remercie de bien vouloir effectuer ce paiement sur le compte [IBAN] au nom de [titulaire], avec la référence [référence], ou de me contacter si une difficulté vous en empêche.

Si votre paiement a croisé ce courrier, je vous prie de ne pas en tenir compte.

Avec mes meilleures salutations,

[Signature]

[Prénom et nom du bailleur]

Consignes — page à ne pas envoyer

Remplissez les passages entre crochets, imprimez seulement la page 1, signez-la et envoyez-la au locataire.

Ce rappel est amiable : il ne fixe aucun délai de paiement et n'annonce aucune résiliation. Ce n'est donc pas l'avis comminatoire de l'art. 257d CO (un délai de paiement fixé par écrit, avec l'annonce que le bail sera résilié s'il n'est pas respecté).

Si le loyer reste impayé, renseignez-vous avant toute autre démarche : la mise en demeure de l'art. 257d CO obéit à des conditions strictes (délai, contenu, destinataires), et une erreur peut rendre le congé inefficace.

Modèle d'Arca (arcaimmo.ch), version du 04.10.2026. Outil générique, pas un conseil juridique.